



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR PROCÉDURE ADAPTÉE

(Article 28 du Code des Marchés Publics)

Maître de l'Ouvrage :

Mairie de Montreuil-en-Touraine

Objet de la consultation :

Installation d'une pompe à chaleur air/air pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine

Remise des offres :

Avant le 01/07/2015 à 12:00

MARCHE N°2015-1

Article 1 – Objet de la consultation

Le présent marché porte sur l'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine située rue du Bourg.

Lieu d'exécution des travaux : Salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine

Ces travaux devront être réalisés avant le 15/10/2015

Article 2 – Procédure et type de marché

La présente consultation est lancée sous la forme d'un **marché à procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Article 3 – Modalités de règlement et prix

Les paiements se feront par virement au moyen d'un mandat administratif sur présentation de facture. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Article 4 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire.

Il peut être téléchargé sur le site de la commune de Montreuil-en-Touraine :

<http://www.montreuil-touraine.fr>



Article 5 – Modalités de présentation et de remise des offres

- **Langue :**
Les offres ainsi que tous les documents associés sont rédigés en français.
- **Monnaie :**
La personne publique choisit comme monnaie de compte l'**euro**. Tous les montants figurant dans l'offre doivent être libellés dans cette monnaie.
- **Habilitation du signataire :**
Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.
- **Remise d'échantillons ou de matériel de démonstration :**
Sans objet.
- **Dématérialisation**
La présente consultation n'est pas dématérialisée.
- **Présentation et remise des offres**
Le dossier comprend une seule enveloppe contenant l'offre :
 - L'imprimé DC2
 - Les références de l'entreprise pour des marchés similaires
 - L'acte d'engagement et son devis détaillé à compléter, dater et signer par le représentant de l'entreprise susceptible de l'engager juridiquement
 - Le Cahier des Clauses Particulières signé
 - Le certificat de visite

Article 6 – Critères de jugement des offres

La personne responsable du marché choisira l'offre la plus avantageuse conformément aux critères suivants hiérarchisés :

- Le montant de l'offre (**60%**)
- L'appréciation de la qualité des moyens mis en oeuvre et des techniques proposées (**40%**) :
 - La régulation et la programmation seront appréciées sur la base des modes de fonctionnement joints à la réponse
 - Le taux de rendement et la performance des dispositifs
 - La date d'intervention et la durée prévisionnelle des travaux
 - La proposition de maintenance annuelle des installations



Article 7 – Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« nom du candidat »

MARCHÉ n°2015-1

« Installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine »

NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres au plus tard le :

01/07/2015 à 12h00

à l'adresse suivante :

Mairie de Montreuil-en-Touraine
33, rue du Bourg
37530 MONTREUIL-EN-TOURAIN

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Les renseignements administratifs ou techniques pourront être obtenus auprès de :

Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire
33 Rue du bourg
37 530 MONTREUIL-EN-TOURAIN
Courriel : mairie@montreuil-touraine.fr
Téléphone : 02-47-30-15-14



MARCHE N° 2015-1

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES (CCP)

Procédure adaptée

(article 28 du Code des Marchés Publics)

Article 1 – Objet du marché

Le présent marché porte sur l'installation d'une pompe à chaleur air/air pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine.

Article 2 – Type de procédure

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Article 3 – Dispositions générales

Monnaie

La monnaie de compte du marché est l'euro.

Toutes les pièces du marché ainsi que la correspondance y afférant, sont rédigées en français.

Mesures d'ordre social – Application de la réglementation du travail

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

En application de l'article R.341-36 du Code du travail et avant tout commencement d'exécution, le titulaire doit remettre à la personne publique une attestation sur l'honneur indiquant s'il a ou non l'intention de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative, certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Normes

Les travaux devront être réalisés selon les normes en vigueur.

Article 4 – Lieu d'exécution

Salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine

Article 5 – Description des travaux

Visite obligatoire sur site

Pour présenter une offre, les candidats devront au préalable effectuer une visite du site après avoir pris rendez-vous avec Monsieur le Maire ou l'adjoint chargé des bâtiments publics : **Tel : 02-47-30-15-14**



Article 6 – Documents constitutifs

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'Engagement et son devis détaillé ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) qui devra être paraphé et signé dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux ;
- Le certificat de visite préalable ;

Article 7 – Modalités de règlement et prix

Le présent marché est à quantité fixe et à prix ferme.

Les paiements se feront par virement au moyen d'un mandat administratif sur présentation de facture établie après intervention.

Le délai global de paiement est de 30 jours à réception de la facture, service fait.

Article 8 – Délais d'exécution

Le délai d'exécution des prestations débute à réception des bons de commande.

Les dates d'interventions sont mises au point entre la commune de Montreuil-en-Touraine et le soumissionnaire.

Le Titulaire du marché :	Date :	Signature et cachet commercial :
---------------------------------	---------------	---



MARCHE PUBLIC N° 2015-1

ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ

Procédure adaptée

(article 28 du Code des Marchés Publics)

Personne publique contractante :

Mairie de Montreuil-en-Touraine
33, rue du Bourg
37 530 Montreuil-en-Touraine
représentée par son Maire , Monsieur Jean-Luc PADOLLEAU

Objet du marché :

Installation d'une pompe à chaleur air/air pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine

Contractant :

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

Agissant pour le nom et le compte de (intitulé et adresse de la société) :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :



Prix :

Après avoir accepté l'annexe technique et produit les documents des articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, le contractant s'engage à exécuter les prestations objets du présent marché aux prix unitaires forfaitaires et fermes indiqués en annexe 1 de l'acte d'engagement (bordereau de prix).

Prix hors T.V.A.	
T.V.A. au taux de %	
Montant T.V.A. incluse en chiffre	
Montant T.V.A. incluse en lettre	

Le marché débute à réception de sa notification.

Le délai d'exécution et les dates d'interventions sont mises au point entre la Mairie de Montreuil-en-Touraine et le soumissionnaire.

Le paiement est à effectuer au compte suivant (joindre un RIB) :

Compte ouvert au nom de		Sous le numéro	
Domiciliation		Code banque	
Code guichet		Clé	

Fait à _____ le _____

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé", signatures du/des prestataires

Cachet commercial :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

La personne responsable du marché, Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

A Montreuil-en-Touraine, le _____



ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Description technique

Le projet objet du marché concerne l'installation d'une pompe à chaleur air/air pour le chauffage de la salle des fêtes (pièce principale). Le local en question possède une surface d'environ 160 m² et une hauteur de plafond allant de 4m à 8m (sous faitage).

C'est une ancienne grange réhabilitée il y a une vingtaine d'années avec une isolation très moyenne. Le mode de chauffage actuelle est électrique à base de résistances chauffantes implantées dans le sol et complétées par six radiateurs céramiques.

Le but de l'installation est de réduire la facture annuelle d'électricité qui se monte à 10 000 €. Etant donnée le volume de la pièce et l'isolation très moyenne, la puissance de chauffage restituée doit être d'environ 42 kW.

Afin de faciliter l'utilisation de ce confort, voici quelques recommandations sur la gestion future de ce mode de chauffage :

- Le système de pompe à chaleur doit être doté d'une régulation de température faisant l'objet d'une attention particulière et doit correspondre à du matériel performant (DAIKIN ou équivalent) pour tendre vers un maximum d'économie d'énergie.
- Un système de programmation évolué et facile d'emploi doit permettre une définition de plages horaires journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles.
- Une explication simple et claire de ces dispositifs devra accompagner la réponse faite à la consultation.
- Une proposition de maintenance annuelle des installations doit être proposée.



VISITE PRÉALABLE

Conformément à l'article 5 du cahier des clauses particulières, une visite sur place est imposée à tout candidat.

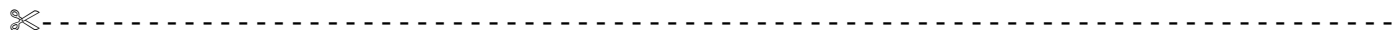
Les visites peuvent être effectuées du lundi au vendredi, sur rendez-vous, à compter du **27/05/2015**.

Un certificat de visite sera remis aux candidats.

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Montreuil-en-Touraine:

Tél : 02-47-30-15-14

Les candidats qui n'auront pas fait cette visite préalable des lieux avant la date limite de remise des offres verront leurs candidatures écartées.



CERTIFICAT DE VISITE

Installation d'une pompe à chaleur air/air pour le chauffage de la salle des fêtes de Montreuil-en-Touraine

- A compléter par le représentant du maître d'ouvrage lors de la visite du candidat.
- A joindre **OBLIGATOIREMENT** à l'offre.
- Contact : Mairie de Montreuil-en-Touraine - 02.47.30.15.14 mairie@montreuil-touraine.fr

Je, soussigné _____, représentant de la Mairie-en-Touraine, certifie que
l'entreprise _____, représentée par M _____,
a bien visité les lieux correspondant au marché le _____.

Signature

Caché

